



## ***Règlement des équipes régionales*** **BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**

*Une intégration en sélection régionale est un honneur sportif. Elle doit mettre en avant le caractère exemplaire sur le plan sportif et joue un rôle éducatif et social important. Elle représente notre région BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ.*

### **1. LES PRINCIPES DE SELECTION :**

Les critères de sélection des équipes de Bourgogne Franche-Comté prennent en compte :

- Votre capacité de performance (physique, technique, tactique, psychologique)
- Votre motivation à performer tout au long de la saison
- Votre capacité d'intégration dans le collectif (Esprit d'équipe)
- Votre engagement à respecter votre éventuel rôle défini lors des stages et compétitions.

Pour chaque sélection, les critères retenus seront publiés en début d'année après le premier conseil d'administration annuel. Généralement, il est retenu la participation à certaines compétitions de référence. Toute absence injustifiée entraînera une impossibilité de sélection. Le Conseiller Technique Régional effectue la sélection en appliquant les critères retenus.

Un sportif sélectionné, pensant ne pouvoir remplir son rôle, doit le signaler assez tôt au Conseiller Technique Régional et/ou au Responsable de la Sélection. Ce dernier avisera d'appeler un remplaçant ou non. En revanche, un refus de sélection, non motivé, entraînera une possible exclusion temporaire ou définitive des Equipes de Bourgogne Franche Comté.

Un sportif sélectionné en équipe Bourgogne Franche-Comté rentre dans le processus de formation vers le haut niveau proposé par le comité régional. Les compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFC constituent l'ensemble de référence des confrontations qui permettent le classement des valeurs et l'émergence de l'élite sportive. De ce fait, un membre de la sélection participe prioritairement aux compétitions de la FFC, de l'UEC ou de l'UCI, à l'instar des compétitions d'autres fédérations délégataires. La participation à des compétitions de fédérations affinitaires, au détriment des confrontations évoquées ci-dessus, pourra constituer un motif entraînant une absence de sélection en équipe Bourgogne Franche-Comté.

## 2. LES CONVOCATIONS :

Chaque sportif sélectionné au sein d'une équipe régionale reçoit une convocation mentionnant les informations utiles. Cette convocation sera envoyée par courrier électronique. C'est pourquoi il est nécessaire que chaque licencié renseigne correctement cette adresse lors de sa demande de licence et en informe le comité régional de tout changement.

Les sportifs mineurs devront impérativement se munir d'une fiche sanitaire de liaison. Tous les sportifs doivent se munir d'une pièce d'identité, de leur licence, de preuves d'assurance de sécurité sociale lors de chaque stage ou compétition.

Nous rappelons qu'une convocation engendre un caractère impératif. Toute absence injustifiée à une convocation fera l'objet d'une exclusion des sélections régionales.

## 3. LES FRAIS DE STAGE OU COMPETITION :

Généralement, les frais d'hébergement et/ou de repas sont pris en charges par le comité régional. Une participation forfaitaire peut être demandée, ou bien les repas lors des trajets peuvent ne pas être pris en charge. Dans tous les cas, il est nécessaire de se référer à la convocation.

Lorsque les déplacements durent plusieurs jours, toutes les consommations personnelles non prévues ou non commandées par le cadre responsable de l'Equipe sont à la charge du sportif (nourriture, boissons, téléphone...) qui doit s'en acquitter directement auprès de l'hébergement. En cas de non règlement au départ des hébergements, le comité régional facturera au sportif concerné les impayés.

Concernant le déplacement au lieu de rendez-vous, le sportif sélectionné a toute latitude pour s'organiser avec son club. Ce déplacement-ci n'est pas pris en charge par le Comité de Bourgogne Franche Comté de Cyclisme.

## 4. LE MATERIEL :

Tout matériel doit être rigoureusement identifié (étiquetage). Ce matériel doit être propre et impérativement en parfait état de fonctionnement dès l'arrivée sur les stages ou compétitions. En aucun cas, le nettoyage ou la réparation ne seront effectuées à l'arrivée sur stage ou compétition. Si tel devait être le cas, le service pourrait être facturé.

Egalement, le comité régional de Cyclisme ne saurait assurer l'ensemble des vélos lors d'un regroupement. Il contracte annuellement des contrats couvrant le matériel transporté. Cependant, il est nécessaire que chaque licencié puisse s'assurer, le comité régional de Cyclisme ne pouvant être tenu comme responsable d'un vol durant un regroupement.

## 5. L'EQUIPEMENT :

Le Port du Casque est obligatoire dès l'utilisation du vélo.

Les Equipements des équipes de Bourgogne Franche-Comté sont prêtés pour certaines actions. Ils doivent être impérativement rendus à l'issue de cette mission. A défaut, les équipements non rendus seront facturés. Globalement, tout matériel prêté doit être rendu, le plus rapidement possible.

## 6. LA DISCIPLINE GENERALE :

**1. Horaires :** Les horaires fixés sur la convocation et les horaires définis sur place par le Cadre responsable de l'Equipe devront être scrupuleusement respectés pour le bon fonctionnement collectif. Les horaires de coucher et de lever sont par défaut 22h30 – 7h30. Ceux-ci peuvent être redéfinis par le Responsable de la Sélection. Ils doivent être impérativement respectés.

**2. Parents, amis, supporters :** La famille, les ami(e)s et supporters des membres de l'Equipe ne devront en aucune façon s'immiscer dans le groupe. Ils devront se comporter de façon à ne pas gêner ni entraver en quoi que ce soit le bon fonctionnement de l'Equipe. Les visites que pourront recevoir les coureurs devront être au préalablement

autorisées par le Cadre responsable de l'Equipe. Le respect des ces mesures est indispensable pour garantir une parfaite cohésion de l'équipe et une bonne entente entre tous. Tout manquement à cette règle pourrait entraîner des sanctions.

**3. Tenue vestimentaire :** Toutes les personnes, athlètes et encadrement, composant le collectif, devront disposer, en dehors de l'équipement sportif, d'une tenue de ville convenable.

**4. Soins médicaux :** Il est formellement interdit à tous les coureurs de faire usage à l'occasion des épreuves de produits pharmaceutiques interdits ou soumis à restriction d'usage sans l'autorisation préalable du médecin chargé du suivi médical régional. La détention par le coureur, sur lui ou dans ses bagages, de produits médicamenteux dont l'usage est interdit par la réglementation en vigueur, et à fortiori l'usage de ces produits, même en dehors de tout contrôle médical positif, entraînerait une exclusion automatique de la sélection.

**5. Respect des lieux d'hébergement et véhicules :** Dans tous les lieux d'hébergement, tous les membres de l'équipe doivent respecter les règles élémentaires d'hygiène, de discrétion, et conserver un comportement correct vis à vis de tous. Ces règles sont applicables pour les véhicules (papiers, bouteilles...)

En cas de non-respect de ces règles élémentaires d'utilisation des véhicules, des amendes pécuniaires sont prévues dans l'article 7. Ces amendes seront facturées de manière équitable à l'ensemble des athlètes présents sur le regroupement.

**6. Téléphone Portable / Tablette numérique / Ordinateur Portable:** les sportifs disposant d'un téléphone portable devront en communiquer leur numéro aux cadres techniques. Son utilisation est interdite sur le vélo et lors des repas et réunions. De même, l'utilisation des Ordinateurs portables et tablettes numériques est réservée à quelques temps libres et ne doivent se faire pendant les temps communs, les réunions, les repas.

**7. Tenue et discipline :** l'ensemble des membres de l'équipe devra faire preuve de courtoisie, de civisme et de respect. Tout comportement incorrect en public qui porterait gravement atteinte à l'image du cyclisme ou de notre région, fera l'objet d'une exclusion, d'un rapport circonstancié du cadre responsable de l'Equipe, ou de sanctions par la commission de discipline

**8. Hygiène de vie :** Chaque sportif sélectionné au sein du collectif, s'engage à adopter une bonne hygiène de vie. A ce titre, il évitera de se coucher tardivement, il veillera à maintenir un bon usage nutritionnel... Un défaut d'hygiène de vie peut être un motif de non sélection.

**9. Sportifs mineurs :** Une fiche sanitaire de liaison autorisant le responsable du déplacement à prendre toutes les mesures de soins urgentes lors d'un accident ou d'une maladie grave, sera exigée. Les numéros à joindre en cas d'urgence seront mentionnés.

**10. Pouvoir disciplinaire :** le responsable du regroupement a tout pouvoir pour prendre les mesures d'organisation et de discipline qui s'imposent. Celles-ci peuvent aller jusqu'à l'exclusion immédiate d'un membre de l'équipe, avec production d'un rapport circonstancié.

## 7. LES PENALITES PECUNIAIRES :

Les pénalités pécuniaires sont proposées par le « Directeur Sportif » de l'Equipe lors du Stage ou de la Compétition aux Bureaux Directeurs du comité régional de Cyclisme.

Le Bureau Directeur décide d'appliquer en totalité ou en partie ou de refuser l'application de ces pénalités.

### 1. Horaires :

Retard au départ du regroupement supérieur à 30 min	5 €
Retard à l'Entraînement, au Briefing supérieur à 10 min	5 €

### 2. Respect des lieux d'hébergement et véhicules :

Jets de papiers, bouteilles ou autres détritrus dans un lieu, dans un véhicule	5 €/élément
Jets de papiers, bouteilles ou autres détritrus dans la nature	10 €
Dégradation des véhicules ou lieux d'hébergements	Hauteur du préjudice

Etat de propreté du véhicule anormalement sale	15€/véhicule
--	--------------

### 3. Téléphone / Ordinateur Portable et Tablettes numériques :

Utilisation du Téléphone/Ordinateur Portable / Tablette numérique à table	5 €
Utilisation du Téléphone/Ordinateur Portable / Tablette numérique en réunion	10 €

*Le Téléphone peut être toléré dans certains cas exceptionnels ou d'urgence, avec accord du staff.*

### 4. Tenue et discipline :

Atteinte à l'image sportive du collectif junior	5 €
Agitation et perturbation de l'hébergement après 22h30	15 €
Insultes proférées envers un membre de l'Equipe	50 €
Insultes proférées envers un bénévole, un participant, un arbitre...	50 et commission de discipline €

### 5. Matériel :

Vélo non propre	5 €
Vélo non entretenu et très sale	15 €
Matériel inadapté (braquets, pneumatiques, câblerie, freinage...)	15 €
Matériel non utilisable du à l'absence d'entretien	25 €
Soustraction de tenues ou de matériel du Collectif juniors	Prix du matériel neuf €

Lorsqu'elles sont appliquées, les pénalités pécuniaires pourront être retirées des prix gagnés par le coureur concerné ou auprès du club dans lequel est licencié le concerné. Elles peuvent être cumulées entre elles et également avec celles appliquées par le collège arbitral lors d'une compétition.

Fait en triple exemplaire (1 pour le coureur, 1 pour le club du coureur et 1 pour le Comité régional de Cyclisme)

*Indiquer la mention « Lu et approuvé »*

A ....., le .....

Nom et prénom du coureur ..... *Signature du coureur (+ parents pour mineur)*